

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2796**

commune (s) : Saint Fons

objet : Acquisition de 3 lots de copropriété appartenant aux époux Pereira Magalhaès dans l'immeuble situé
1, rue de la République

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2796**

objet : **Acquisition de 3 lots de copropriété appartenant aux époux Pereira Magalhaès dans l'immeuble situé 1, rue de la République**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle V25 permettant la réalisation du tour de ville de Saint Fons, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir les lots de copropriété n° 3, 4 et 5 appartenant aux époux Pereira Magalhaès dans l'immeuble situé 1, rue de la République à Saint Fons.

L'emprise nécessaire à la réalisation de la voie nouvelle sur laquelle sont édifiés ces lots de copropriété et qui est à détacher du terrain d'assiette de ladite copropriété cadastrée sous le numéro 131 de la section AC, devra être intégrée dans le domaine public de voirie communautaire.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces locaux se ferait au prix de 335 000 €, admis par France domaine, biens cédés libres de toute location ou occupation au 31 janvier 2012 ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 avril 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 335 000 €, de 3 lots de copropriété appartenant aux époux Pereira Magalhaès dans l'immeuble en copropriété situé 1, rue de la République à Saint Fons, dans le cadre de l'aménagement de la voie nouvelle V25 permettant la réalisation du Tour de ville de Saint Fons.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2209, le 20 septembre 2010 pour la somme de 2 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 213 800 - fonction 822 - exercice 2012, pour un montant de 335 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 4 800 € pour les frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.